

Monsieur,

Vous m'avez sollicité au sujet de la baisse de la limitation de vitesse sur l'ensemble des routes à double sens sans séparateur central à 80km/h au lieu de 90 aujourd'hui.

Le dispositif prévu sera bien mis en œuvre à partir du 1^{er} juillet, pour une phase d'expérimentation de 2 ans qui permettra d'en évaluer l'efficacité. L'objectif de cette mesure est avant tout de sauver des vies (350 à 400 par an selon les estimations) et d'éviter des blessures parfois irréversibles, pour un impact très limité sur la durée des trajets (la différence est de seulement 3 minutes pour un trajet de 40 km par exemple).

Après des années de baisse, le nombre de morts sur les routes est de nouveau à la hausse depuis 3 ans. Aujourd'hui, ce sont plus de 3000 morts et 70 000 blessés par an.

La sécurité de nos concitoyens est une priorité pour moi et je ne peux qu'être en accord avec la décision du Gouvernement de baisser la limitation de vitesse à 80km/h. Si au terme de la phase d'expérimentation de 2 ans les résultats ne sont pas concluants, le dispositif sera revu.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.